

Discours de Marie-Andrée BLANC
Présidente de l'UNAF
Assemblée Générale de l'UNAF à Reims – Samedi 22 Juin 2019

Madame la Ministre,
Mesdames et messieurs les élus,
Monsieur le Vice-Président du Comité économique et social européen,
Monsieur le directeur général de la CNAF,
Mes chers amis,

Améliorer la vie quotidienne des familles, dans toutes leurs diversités : c'est le sens de l'action de l'UNAF et de son réseau.

D'abord comme Porte-parole officiel des familles

La crise des gilets jaunes a montré les limites d'un face-à-face entre les pouvoirs publics et l'addition d'intérêts disparates, fondée sur des revendications individuelles. En tant que **corps intermédiaire**, nous avons largement participé au Grand Débat National et encouragé les familles à s'exprimer. Aux côtés des défis sociaux, celui de l'urgence écologique ne pourra être relevé qu'en mobilisant les familles.

La semaine dernière, le Premier Ministre annonçait vouloir associer davantage les Français à la fabrique des décisions. Nous répondons présents ! L'ADN de l'UNAF, c'est de construire un intérêt global des familles, dans une relation avec les pouvoirs publics, fondée sur une concertation authentique. Et quand il faut arrêter des choix, nous savons prendre nos responsabilités.

En interne, nous sommes engagés dans de **nouvelles formes de participation et de démocratie participative** : c'est le thème de notre assemblée générale pour croiser les expériences. Favoriser l'expression des familles est un gage de démocratie mais aussi d'efficacité et d'adaptation à leurs besoins. Associer les usagers, très en amont, dans la construction des projets, c'est aller plus loin que le recueil de leur avis sur les services rendus. Les multiples initiatives menées dans les UDAF et dans les mouvements familiaux montrent que c'est une tendance forte de notre réseau.

Comme Experts des réalités de vie des familles, nos travaux sont là pour faire entendre la voix des familles et faire avancer leur cause.

Grâce à nos enquêtes menées sur **l'abus des frais d'incidents bancaires**, nous avons fait reculer les banques. Cette semaine, le Gouverneur de la Banque de France a annoncé une baisse significative de ces frais. Sans nous, ce changement n'aurait pas pu avoir lieu ! 3 millions de clients sont en situation de fragilité financière. Je suis très fière que l'action menée courageusement par l'UNAF et son réseau, avec l'appui de l'INC, améliore leur situation.

Nos observatoires de la famille, contribuent à cette expertise. Cher Vincent MAZAURIC, merci pour la poursuite du partenariat avec la CNAF. Cette année nous avons publié une étude exclusive sur les familles nombreuses. 32 000 d'entre-elles y ont collaboré. Elles se disent heureuses dans leur choix, mais se sentent moins soutenues qu'auparavant par les politiques publiques. Indexation des prestations familiales sur le coût de la vie, tarifications locales tenant compte de la taille des familles, rénovation du congé parental pour garder un pied dans l'emploi : voilà des réponses concrètes à leur apporter.

Comme réseau de services aux familles, nous sommes un acteur de terrain, investi au plus près des familles, partout sur le territoire.

Mme la Ministre, nous sommes liées par une **convention pluriannuelle d'objectifs** qui nous permet de déployer des activités pour les familles, et pour les personnes vulnérables. L'évaluation externe menée l'an dernier a souligné l'apport de ces actions. Elle a conduit la DGCS à signer avec nous la prolongation de la convention actuelle jusqu'à fin 2021. Soyez-en remerciée.

Notre réseau est engagé dans le déploiement des 400 **Points Conseil Budget**, que vous avez programmé sur l'ensemble du territoire. Vous connaissez l'expertise des UDAF dans ce domaine. Vous avez d'ailleurs choisi d'aller dans une UDAF rencontrer les services d'accompagnement budgétaire et des familles concernées. Comme vous, nous croyons en cet accompagnement. Notre réseau rencontre chaque jour des familles venir parler en confiance. Au-delà des questions d'argent, nous pouvons identifier parfois des causes plus profondes. Prévention de l'expulsion, du surendettement, de la pauvreté, de ruptures familiales : nous concevons les points conseils budget, comme un outil de prévention multiple. Les UDAF ont candidaté dans 55 départements. Nous espérons recueillir la confiance des services déconcentrés de l'Etat, pour porter largement ce label.

Nous sommes mobilisés sur **l'habitat inclusif**, dont le gouvernement a fait une priorité pour les personnes handicapées et âgées. Nombre d'entre-elles recherchent des solutions complémentaires au logement ordinaire et à l'hébergement en institution. C'est ici que l'UDAF de la Marne a initié, dans les années 90, une réponse souple d'habitat partagé et accompagné, dénommé « Famille gouvernante ». Depuis, 48 UDAF ont engagé, sur leurs territoires, des réponses similaires qui mettent en œuvre la solidarité et l'entraide entre les personnes, en tenant compte de leurs choix. Au sein de l'Observatoire national de l'habitat inclusif, nous portons leurs réalités du terrain, afin de lever les obstacles administratifs et permettre la réalisation de tels projets.

Nous voulons développer de nouveaux partenariats. Dans le domaine du logement, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'UNAF vient de conclure une convention cadre nationale avec Action Logement anciennement 1% Logement. Elle sera signée dans les prochains jours. Par ce biais, les UDAF pourront se voir confier des missions d'accompagnement social sur l'ensemble du territoire, pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des salariés en difficulté.

Nous voulons innover. Les UDAF, premier réseau de médiation familiale et premier réseau d'information et de soutien aux tuteurs familiaux, repèrent souvent que la perte d'autonomie d'un membre de la famille entraîne des tensions, voire des conflits familiaux. Nous souhaitons expérimenter un nouveau dispositif de médiation auprès des familles confrontées à ces situations. La CNAF a accueilli positivement ce projet. Nous espérons aussi le concours de la CNSA.

En tant qu'Union d'associations, nous soutenons l'action des associations familiales.

Elles ne sont pas épargnées par les difficultés du monde associatif. Certaines jettent l'éponge. Pour enrayer cette évolution, nous avons engagé un vaste chantier pour les soutenir, et donner envie à de nouvelles associations, d'adhérer à notre institution. Cette démarche qui mobilise l'UNAF, les UDAF et les mouvements familiaux, commence à produire ses fruits, après des années de baisses plus importantes. En 2018, 100 nouvelles associations nous ont rejoints, ce qui représente plus de 4.600 nouvelles familles adhérentes à notre réseau.

A l'issue du Grand débat, le Président de la République a dit vouloir accompagner les associations, y compris les plus petites, dans le travail formidable qu'elles font. Nous demandons l'arrêt de la chute des subventions nationales, notamment dans la défense des consommateurs. Dans les territoires, des associations apportent des services de proximité, dont la crise des gilets jaunes a montré combien ils sont indispensables. La stratégie du ministère de l'économie est d'en faire disparaître le plus grand nombre, en les asphyxiant « à petit feu ». Nous réclamons la remise en cause de cette trajectoire.

J'en viens à la politique familiale.

Depuis 2 ans, nous disons qu'il faut parler aux familles, et parler de politique familiale, au plus haut niveau de l'Etat.

Le Président de la République l'a entendu. Pour preuve, ses propos tenus dans sa conférence de presse du 25 avril. Je le cite : « *Je veux que dans les prochains temps nous puissions redéfinir une véritable ambition et la force d'une politique familiale pour accompagner nos familles qui se sont profondément transformées ces dernières années mais qu'on doit accompagner pour retrouver une dynamique de notre natalité qui commençait à baisser ces derniers temps et aussi pour accompagner bien mieux qu'on ne le fait des situations familiales particulières (...) les familles monoparentales (...) et les aidants familiaux* ».

Après 10 ans de coupes sans précédent dans la politique familiale, **ce cap fixé par le Président est un motif d'espoir**. En 2018, pour la 4ème année consécutive, le nombre d'enfants par femme a baissé, preuve d'une perte de confiance.

Pour la commission des comptes de la sécurité sociale, la branche Famille serait excédentaire de 800 Millions d'euros cette année. Cet excédent doit servir à relancer la politique familiale et non pas à alimenter la dérive des comptes des autres branches de la sécurité sociale. Pour 2019, des recettes de la branche Famille ont été transférées au profit de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse. **Il faut mettre un terme à ces pratiques** qui assèchent les possibilités d'agir en matière de congés, de modes d'accueil du jeune enfant ou de niveau de vie des familles.

L'enfant représente toujours un coût.

La sous-indexation des prestations familiales décidée pour 2019 est un coup dur porté au niveau de vie des familles. Les retraités ne sont pas les seuls pénalisés. Il est indispensable de **revenir à partir de 2020 à une indexation des prestations familiales selon le coût de la vie**.

Il faut réformer le congé parental, investir davantage dans l'accueil de la petite enfance et améliorer le complément mode de garde.

Nous étions opposés à la réforme de 2014 qui amputé la durée du **congé parental** et réduit son indemnisation. 5 ans après, c'est un échec cuisant sur tous les plans. Le Haut Conseil de la Famille en dresse un bilan cruel : effondrement du nombre de bénéficiaires, pertes financières pour les jeunes parents, recul du nombre de pères prenant un congé parental. Plus d'un milliards d'euros ont été économisés aux prix de la dégradation de la conciliation pour les parents, du recul de la natalité, et d'une hausse du chômage des mères de jeunes enfants qui est passé de 10 à 14 % depuis cette réforme.

Le Président de la République a cité en exemple, certains États européens – notamment ceux du Nord – qui ont massivement investi dans la petite enfance. Ces pays proposent des congés parentaux, bien indemnisés, qui couvrent au moins la 1^{ère} année de l'enfant et qui facilitent le partage entre les parents. Il est temps de suivre leur exemple !

Le parlement Européen vient d'adopter la **directive européenne sur la conciliation** vie familiale- vie professionnelle, défendue par l'UNAF depuis 2 ans. D'ici 2022, la loi française devra en tenir compte.

Ce texte final rend possibles, en France, des avancées significatives :

- pour les aidants familiaux en emploi ;
- pour les salariés parents avec un « droit de requête » auprès de leur employeur,
- et pour les parents en congé parental : le texte exige que ce congé soit indemnisé à un niveau « fixé de manière à faciliter la prise du congé parental par les deux parents ».

En France cette indemnité s'élève à moins de 400€ par mois, soit un tiers du SMIC. Comment imaginer qu'elle puisse permettre la prise du congé parental par les deux parents ? Elle est si basse que des parents, le plus souvent des mères, préfèrent avoir recours aux indemnités chômage et quitter le cadre protecteur du congé parent qui leur garantit, pourtant, de retrouver leur emploi. Il faut bien mieux indemniser ce congé.

Chaque parent devrait pouvoir conserver son contrat de travail jusqu'à l'entrée de son enfant en maternelle. C'est possible en permettant aux parents de mieux articuler les congés parentaux avec le recours à des modes d'accueil. Le Haut conseil de la Famille a avancé des pistes intéressantes, et économiquement viables. Il est temps de les expérimenter.

L'UNAF est prête à travailler avec vous à une loi de transposition, ambitieuse, qui permette une véritable conciliation vie familiale et professionnelle tout au long de la vie. C'est une priorité, selon nous, propre à répondre à aux enjeux démographiques et d'emploi de notre pays.

La création de nouvelles places d'accueil de la petite enfance, d'ici la fin de la COG ne suffira pas à couvrir les besoins. Nous sommes d'accord pour revaloriser les participations familiales dans les crèches si cela permet d'augmenter réellement le nombre de places. Pour contenir la dérive des coûts de gestion, nous sommes favorables à un allègement des normes, et nous soutenons le projet de réorienter le travail des PMI vers l'accompagnement des familles les plus fragiles.

Pour améliorer l'accès des familles aux assistantes maternelles, nous avons demandé, lors des présidentielles, le versement du complément mode de garde sous la forme du tiers payant. Merci, Mme la ministre, d'avoir permis cette mesure. Il faudrait aussi le rapprocher du barème des participations utilisé dans les crèches.

Le grand débat a mis en lumière les difficultés des familles monoparentales que nous connaissons depuis longtemps.

Plus que d'autres, elles sont confrontées à un risque de pauvreté, de précarité dans l'emploi, et de mal-logement. Nous vous avons adressé, ainsi qu'à Mme SCHIAPPA, nos 25 propositions concrètes pour améliorer leur situation.

Plusieurs d'entre elles concernent la question de la **pension alimentaire**. Nous pouvons attester du déficit de notoriété des missions de l'ARIPA auprès des familles mais aussi des magistrats, l'utilisation de barèmes qui cristallisent trop souvent les conflits entre parents, la méconnaissance de l'accompagnement possible des CAF.

Il faut s'attaquer au cœur des difficultés des foyers monoparentaux : **celui du maintien ou de l'accès à l'emploi**. Ces familles ont besoin de soutien, de solutions concrètes, pour faire garder leurs enfants, après 6 ans, au moment où cessent les prestations, jusqu'au moment où ils sont plus autonomes, à leur entrée au collège.

C'est aussi **d'entraide** dont les parents ont besoin. C'est la raison de notre engagement pour accompagner les collectifs de parents solos.

Ces familles ne veulent pas être stigmatisées. Elles ne veulent pas de politiques ciblées qui les enferment dans un statut. Elles privilégient les solutions de droit commun qui s'adressent à l'ensemble des familles.

Chaque année, près de 400 000 enfants mineurs vivent la séparation de leurs parents. Leur bien-être, leur droit à garder un lien avec leurs deux parents est, pour nous, une priorité.

Pour rendre ce droit effectif, nous nous sommes battus pour obtenir un financement plus juste des espaces de rencontre qui se trouvaient dans une situation financière alarmante. Merci Mme la Ministre, ainsi qu'à la CNAF, d'avoir accordé le doublement du financement de la prestation de service, jusqu'au terme de la COG Etat/CNAF, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019. C'est une réelle avancée.

Mais les dispositifs de soutien de la parentalité - dont la médiation familiale fait partie - demeurent structurellement déficitaires. Leur utilité fait pourtant consensus. Je salue l'ensemble des UDAF et des associations, dont l'action militante permet de maintenir ces services aux familles qui traversent des moments difficiles.

Nous nous sommes investis dans les travaux préparatoires à la stratégie nationale de soutien à la parentalité.

Nous sommes dans l'attente de la feuille de route du ministère. Mais qui va désormais piloter cette stratégie dans les territoires ? La réforme de l'organisation territoriale des services de l'Etat prévoit le transfert aux CAF, des compétences assurées par les directions départementales de l'Etat dans le domaine de la famille et de l'enfance. Et pourtant, le pilotage de ce dossier, érigé en priorité nationale, est assuré par la DGCS.

Qui va piloter les schémas ? Qui siègera dans les comités départementaux des services aux familles ? Que va-t-il se passer pour les pupilles de l'Etat ? Pour les conseils de famille ? L'Etat va-t-il abandonner sa place ?

Pour nous, le rôle de l'Etat dans les territoires n'est pas résiduel. Les schémas pilotés par les préfets permettent de rapprocher les conseils départementaux, les CAF, les associations, et de construire ensemble une politique cohérente sur l'enfance et la famille. Ils facilitent l'articulation avec la protection de l'enfance gérée par les conseils départementaux.

Mieux accompagner les parents permet de mieux protéger les enfants.

C'est ce que nous avons plaidé, lors de la concertation menée par le ministre, Adrien TAQUET, sur la protection de l'enfance.

Plus de 10% des mineurs accompagnés en protection de l'enfance, le sont par les UDAF. Nous sommes le 1^{er} opérateur national de la mesure judiciaire de protection de l'enfance, la MJAGBF. 80 UDAF gèrent cette mesure.

Elle permet de résorber les difficultés matérielles des parents et de mieux répondre aux besoins de leurs enfants. Elle permet de sécuriser, plutôt que de sanctionner. Elle rassure les créanciers et les familles. Elle évite certains placements d'enfants. Et elle est efficace : notre étude auprès de 3 000 bénéficiaires montre que le niveau d'endettement et le risque d'expulsion locative diminuent de manière significative au bout de 2 ans. Le pourcentage de familles ayant des dettes d'énergie ou de logement, chute de 10 points, sur la même période. Et pourtant, cette mesure reste sous-employée. Aidez-nous à mieux la faire connaître ! Nous avons des propositions concrètes à vous formuler en ce sens.

Face aux risques des écrans, il faut aussi protéger les enfants. L'UNAF propose une panoplie d'outils et de services :

- Notre site « mon-enfant-et-les-ecrans.fr », pour les parents et les professionnels
- Le site Internet « pedagojeux.fr » autour des jeux vidéos
- Les guides pratiques, en partenariat avec les pédiatres, et avec HADOPI.

Nous avons participé à l'élaboration par votre ministère, **d'une Charte d'engagement** pour la prévention de l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques. Nous espérons qu'elle sera prochainement signée

Mme la Ministre, vous êtes en charge de réformes délicates.

Je pense à l'actualisation régulière des APL. De premier abord, cette mesure est positive. Mais nous restons inquiets sur les risques d'une instabilité plus grande de ces aides : actualisées tous les 3 mois, elles pourront fragiliser les budgets familiaux des plus précaires. Nous craignons que des reprises ou des augmentations d'activités se voient plus rapidement « sanctionnées » par une baisse des APL, ce qui serait contre-productif.

Nous participons à la concertation que vous avez lancée en vue de la création du revenu universel d'activité. Là aussi, certains points nous interpellent : l'intégration des APL dans son calcul, qui peut générer des pertes parmi les allocataires aux revenus modestes ; l'intégration de l'AAH dans la réflexion, alors que ses bénéficiaires, bien souvent, ne peuvent pas reprendre une activité. La question des jeunes adultes doit être abordée avec prudence. On n'améliorera pas la situation des jeunes en appauvrissant leurs familles.

D'ici l'été, la ministre, Mme BUZYN va présenter 3 grandes réformes qui concernent les familles.

La révision des Lois de bioéthique

Le projet prévoit l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires, aux côtés de bien d'autres sujets qui concernent les familles.

Notre Institution est à l'image de la société : certains pensent qu'on doit faire évoluer la Loi, d'autres pensent que l'aide à la procréation doit rester dans son cadre actuel, d'autres s'interrogent, d'autres sont indifférents à cette question. C'est cela, la réalité du pays et de ses territoires. C'est cela la réalité de l'UNAF et de son réseau.

Nous partageons pleinement l'objectif du gouvernement de traiter ce projet, dans un climat apaisé.

Les Mouvements familiaux, divers dans leur approche, ont pu faire valoir leurs points de vue auprès du Parlement et du Gouvernement. Tout récemment, la Garde des Sceaux en a réuni certains. Il est bon que les sensibilités des uns et des autres soient entendues et respectées.

L'UNAF s'est, quant à elle, située sur un autre terrain : celui de l'analyse, en déroulant les questions et les enjeux induits par les différentes possibilités d'évolutions, pour l'ensemble des familles. Elle a élargi l'approche en mettant en perspective les politiques publiques destinées aux familles monoparentales, ou celles destinées à aider les femmes à réaliser leurs projets de maternité sans subir la pression du monde du travail. Nous les avons exposées devant le Parlement lors des travaux préparatoires.

Il appartient désormais au Parlement de débattre et de prendre position.

La réforme des retraites

Les droits familiaux représentent plus de 15 Milliards d'euros, sans parler des pensions de réversion. Qu'ils évoluent pour tenir compte des évolutions de la société, pour réduire les écarts de pension entre les femmes et les hommes : c'est une bonne chose. Mais la réforme ne doit pas conduire à réduire les droits des veuves et des veufs, à évincer les pères de tout droit alors qu'on cherche à promouvoir leur implication dans la vie familiale, à trop pénaliser les familles nombreuses.

Nous n'avons pas été véritablement associés à la construction de cette réforme. Nous espérons qu'elle tiendra compte de ces risques.

Le grand âge et l'autonomie

Les familles sont en première ligne. Elles attendent des solutions pour **réduire les restes à charge** les plus élevés, tant à domicile qu'en établissement. Nous avons préconisé un « bouclier » limitant les restes à charge dans le temps, ainsi qu'une réforme de l'obligation alimentaire.

Dans leur immense majorité, **les « aidants » sont familiaux**. Le congé pour les aidants doit impérativement être indemnisé. Dans la réforme des retraites, leurs périodes d'éloignement de l'emploi devront être prises en compte.

Les pouvoirs publics qui sollicitent davantage les familles, doivent les soutenir. La loi du 23 mars 2019 réformant la Justice, transfère plus de responsabilités aux familles, par le biais des **habilitations familiales**, afin d'alléger le travail des juges et réduire les dépenses publiques. Les familles doivent être assurées de pouvoir bénéficier de services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux, pérennes, et présents partout sur le territoire. La Loi dépendance devra le prévoir.

Nous demandons que La Loi sur le Grand âge intègre, à part entière, la Protection juridique des majeurs. Elle concerne plusieurs centaines de milliers de personnes, et des milliers de mandataires.

Dans un contexte perpétuel d'évolutions, ce secteur est en grande tension.

La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat prévoit de regrouper dans une entité unique, les DIRECCTE et les DRJSCS. Cela aura des conséquences sur le pilotage, au niveau déconcentré, des politiques de cohésion sociale. Nous souhaitons que la protection juridique soit bien identifiée.

La loi récente sur la justice, qui a renforcé les droits fondamentaux de la personne protégée, induit des transformations dans l'exercice des mesures. Nous souscrivons aux principes de la réforme : liberté de choix de la personne, volonté de la personne considérée comme supérieure, préservation maximale de la capacité juridique de la personne. Mais ces principes ne peuvent, pas toujours, être appliqués. Trop souvent, les personnes vulnérables se retrouvent dans ce dispositif, par défaut de moyens d'accompagnement social ou budgétaire du droit commun. Lorsqu'elles sont sous protection juridique, comment mettre en œuvre l'individualisation de l'exercice des mesures, avec une moyenne de 60 personnes à suivre par mandataire ? Soumis à des injonctions paradoxales, les services ne peuvent pas refuser d'exercer de nouvelles mesures confiées par les Juges, mais, dans le même temps, on leur interdit de dépasser leurs autorisations. Individualiser davantage est une

nécessité, mais avec une croissance continue du nombre de mesures et des moyens de plus en plus contraints, comment atteindre cet objectif ?

L'action de l'UNAF et de l'interfédération a permis le maintien d'un Juge dédié à la protection, qui avait été supprimé dans la version d'origine. Mais le retrait de l'Etat est présent dans La loi justice. Avec la déjudiciarisation, les responsabilités des juges sont transférées aux services mandataires. L'externalisation des comptes de gestion désengage l'Etat en matière de contrôle. Dans certains cas, son financement sera à la charge de la personne protégée, ou à celle des services mandataires sans qu'aucun financement n'ait prévu pour exercer ces nouvelles missions.

Pour accompagner ces évolutions, il est urgent de donner suite au rapport CARON DEGLISE.

Le gouvernement envisage de confier à l'ancienne ministre du travail, une mission sur la revalorisation des métiers autour de la prise en charge des personnes âgées, à domicile, et dans les établissements. **Nous demandons d'y intégrer les métiers des mandataires** qui souffrent d'un manque de reconnaissance en termes de salaires et de de carrières.

La PJM, politique publique, doit être **portée plus visiblement au niveau politique**. Nous saluons la volonté de la ministre Agnès BUZYN, et la vôtre, de s'investir aux côtés de la Garde des Sceaux. Nous appelons de nos vœux, un discours positif sur cette politique, qui souffre d'être mal connue, et peu valorisée.

Sur le plan administratif, Il est **indispensable de mettre en place un véritable pilotage interministériel**, incarnée par une personnalité d'envergure, qui puisse traiter de tous les aspects du dossier : Rendre effectifs les principes de la réforme - Revoir le financement, en lien avec les travaux menés par l'IGAS, pour qu'il soit à la hauteur des besoins - Aller vers une véritable reconnaissance de la profession de mandataire judiciaire à la protection - Soutenir dans la durée les tuteurs familiaux.

Vous pouvez compter sur notre obstination pour continuer à faire avancer cette cause.

Mes chers amis,

Il y a deux mois, le Président de la République ouvrait l'acte II de son quinquennat. Après des mois de crise, il a mis en avant l'attachement à la Famille comme un élément de permanence à préserver ; comme un art d'être Français.

Son projet de redéfinir une véritable ambition pour accompagner les familles : nous y adhérons pleinement !

A la suite de la déclaration de politique générale du Premier Ministre, une députée de la majorité appelait à une relance de la politique familiale, dans une tribune publiée dimanche dernier.

Comme elle, nous pouvons dire : Pour l'acte II, n'oublions pas la famille !